



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mise en œuvre du « pack nouveau départ »

Question écrite n° 8532

## Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative, sur la lutte contre les violences intrafamiliales. Le 2 septembre 2022, la Première ministre a annoncé le lancement d'un dispositif « *pack* nouveau départ » dont l'objectif est de mieux coordonner l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Ce dispositif ambitieux promet une réponse efficace pour limiter les allers-retours dans les foyers violents. Le déploiement du « *pack* nouveau départ » est particulièrement attendu par les acteurs de terrain. Sa mise en place suppose pour autant des ressources humaines importantes, notamment en termes de travail social. Aussi, il lui demande quels sont les moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre, en particulier dans le secteur de l'accompagnement social porté par les caisses d'allocations familiales locales, pour permettre au « *pack* nouveau départ » d'être mis en place de façon efficace.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bertrand Sorre](#)

**Circonscription :** Manche (2<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8532

**Rubrique :** Aide aux victimes

**Ministère interrogé :** [Économie sociale et solidaire et vie associative](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 juin 2023](#), page 5016

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)